

Rencontre avec... Tom Smeets

→ Manon Cools

« Federatie van Brusselse Initiatieven voor de Ontwikkeling van de Werkgelegenheid », FeBIO, est la sœur néerlandophone de la FeBISP. Elle représente 21 structures bruxelloises agréées ILDE. Jeune fédération, la FeBIO travaille à nos côtés sur les questions relevant de l'Économie Sociale d'Insertion. Quels sont ses grands projets, sa vision et l'avenir qu'elle envisage pour l'ESI ? Rencontre avec son coordinateur.



FeBISP (F) : Tom Smeets, vous êtes le coordinateur de la FeBIO depuis 2011. Quel parcours vous a amené à la coordination de cette fédération ?

Tom Smeets (TS) : J'ai étudié la sociologie à la VUB, avant de travailler à l'université en étudiant pendant un an la thématique de l'accès financier aux soins de santé en Belgique et en réalisant des projets à objectifs pédagogique et éducatif. Ensuite, ma recherche d'emploi m'a guidé vers ce qui allait devenir le BECI pour lequel j'ai coordonné un centre de connaissance sur les enjeux de l'économie urbaine. Ce travail me permettait d'étudier les évolutions sur le marché de l'emploi à Bruxelles, de la mobilité des personnes et des marchandises, d'urbanisme et d'enseignement. Je pense qu'avec le temps, j'ai acquis une vision généraliste de Bruxelles, qui me permet d'aborder chaque situation dans son ensemble. Par la suite, j'ai appris que la FeBIO cherchait quelqu'un pour coordonner ses activités, ce que je fais à présent depuis 2011. Je suis donc passé d'une fédération d'employeurs à une autre, bien que très différente !

F : Dans quel contexte la FeBIO a-t-elle vu le jour ?

TS : Les structures d'économie sociale d'insertion néerlandophones, agréées

ILDE en RBC, ressentait le besoin d'être défendues par une fédération afin de pouvoir faire valoir leurs intérêts au sein d'une structure indépendante. En 2007, nous avons donc quitté TRACÉ Brussel qui s'occupait des questions d'ESI et d'ISP néerlandophones à Bruxelles pour créer la FeBIO. Très vite, nous avons commencé à travailler sur le cadre juridique bruxellois, notamment sur l'Ordonnance de 2012 ainsi que sur des questions transversales relatives à notre secteur, comme les partenariats avec les fonds de formation, le financement inadéquat des PTP, etc.

F : Vous êtes une très petite structure. Comment fonctionnez-vous au quotidien et de quelle manière collaborez-vous avec vos membres ?

TS : La FeBIO, c'est en réalité une personne qui travaille à 4/5^{ème} temps, soutenue par un Conseil d'administration qui se réunit tous les mois et une Assemblée générale avec nos membres tous les deux mois. Nous utilisons également régulièrement les groupes de travail pour faire émerger les idées et les positionnements de la FeBIO. Aujourd'hui, nous développons notre positionnement autour de l'avenir du dispositif Articles 60, §7, la question de la concurrence déloyale et la transition à l'emploi par

exemple. Ce dernier point sert trop souvent comme unique critère d'évaluation de notre secteur.

F : Quelles sont les grandes lignes de votre plan d'actions ? Et quelles en sont les priorités ?

TS : Il y a deux axes principaux à notre plan d'actions. Le premier axe concerne le renforcement de l'image et l'identité de l'ESI. Nous voudrions faire prendre conscience de notre existence et de notre travail car nous sommes convaincus qu'une meilleure connaissance de notre secteur permettrait une meilleure reconnaissance de ce que nous effectuons. On crée de l'emploi et on s'attaque au chômage structurel à Bruxelles en utilisant la méthode du « werkervaring ». Quand on parle d'Économie Sociale d'Insertion à Bruxelles, j'entends toujours les mêmes questions portant sur la concurrence déloyale ou le taux de transition. Mais l'ESI, c'est une belle histoire, pleine de valeurs ajoutées pour l'économie bruxelloise et ses citoyens. Nous voulons donc investir dans la diffusion d'informations qui permettrait de mieux comprendre notre fonctionnement, nos objectifs et notre projet ; nous devons davantage

soigner nos relations publiques. Cela passe également par une plus large reconnaissance au niveau institutionnel. Nous pourrions créer une plateforme commune FeBISP-ACFI-FeBIO par exemple. C'est ambitieux mais ça renforcerait le poids de l'ESI à Bruxelles.

Renforcer notre identité sous-entend également la réalisation d'une cartographie de notre secteur afin de pouvoir justifier notre existence, tant sur la quantité (il manque de chiffres sur notre secteur) que sur la qualité. Et enfin, il ne faut pas oublier que renforcer l'image de nos activités passe également par le lobbying et le développement de partenariats.

Le deuxième axe de notre plan d'actions se résume en un mot : le conseil. Pour toute question de politique générale ou portant sur des problématiques transversales, nous devons être prêts à répondre. En revanche, pour toutes les questions techniques, les membres sont réorientés vers l'Agence-conseil de TRACÉ Brussel. La FeBIO s'occupe également de représenter ses membres dans la Plate-forme d'Économie Sociale. Nous faisons un gros travail pour améliorer notre représentativité dans les organes de concertation bruxellois. Nous devons parfois nous inviter dans des endroits où nous nous sentons légitimes, comme par exemple la *Task Force* mise en place début 2014 dans le cadre de la nouvelle Alliance Emploi Formation Enseignement Entreprises.

Le troisième axe est purement pratique puisqu'il s'agit de trouver des moyens afin de financer la fédération, qu'ils soient structurels ou liés à des projets, car nous en avons besoin. J'ai conscience que nous pourrions être plus efficaces et réaliser davantage de choses si nous avions des moyens supplémentaires.

F : Les objectifs poursuivis sont nombreux et demandent un réel investissement sur le long terme. Quelles sont les priorités de la FeBIO ?

TS : Cela dépend évidemment de l'actualité. L'année passée, toutes nos forces se sont réunies autour de la nouvelle Ordonnance avec la définition d'un positionnement de la FeBIO. Concrètement, cela s'est traduit par la lecture et les relectures de l'Ordonnance et des Arrêtés, les notes, les critiques à formuler, les plaidoyers récurrents auprès du Cabinet, etc. Aujourd'hui, notre priorité s'oriente davantage vers la mise en application du premier axe de notre plan d'actions, notamment via une campagne de communication qui paraîtra cette année.

F : La FeBIO souhaite pouvoir exercer ses activités d'Économie Sociale d'Insertion dans un meilleur cadre. L'Arrêté d'application de l'Ordonnance de 2012 n'a pas été voté et c'est donc l'Ordonnance de 2004 qui est toujours d'application. Comment imaginez-vous ce cadre ? Que faut-il conserver des Ordonnances de 2004 et de 2012 ?



TS : Il faut avant tout un cadre qui permette un financement à hauteur de nos activités et ce, même si nous continuons à créer de beaux projets malgré le sous-financement. Quand l'Arrêté de l'Ordonnance de 2012 s'élaborait, on pouvait par exemple y trouver comme critère pour être financé le fait d'exercer une activité sur un marché de niche. Or, ce type de marché n'est pas forcément très rentable, et nous pousser à aller dans cette direction sans nous assurer un financement adéquat rendrait vraiment la situation très compliquée. Alors que si nos projets ont la possibilité de s'inscrire

dans n'importe quel secteur d'activités, on peut vraiment mettre en place une structure d'Économie Sociale performante et capable de générer des revenus propres. Ce n'est pas en nous cantonnant uniquement à certains coins reculés des marchés que nous y parviendrons.

Cette demande d'un positionnement libre sur tous les marchés ne doit pas relancer la question de la concurrence déloyale. D'une part, nos membres appliquent les prix du marché et, d'autre part, ils ne représentent qu'une infime partie de ce marché. Mais le commanditaire peut et doit pouvoir choisir une entreprise qui a une perspective sociale d'intégration et d'insertion.

Le nouveau cadre devrait également nous permettre d'engager plus de personnes et de faire grandir nos structures. Nous avons besoin d'aide car notre personnel est continuellement en formation et nous ne sommes donc pas aussi productifs que les entreprises d'une économie classique. Le dispositif Articles 60, §7 a énormément de potentiel et il y en a trop peu qui sont attribués à l'Économie Sociale. Certes, ce dispositif coûte beaucoup d'argent, mais le retour est là : nous sortons les gens d'une situation d'isolement total. Nous travaillons à réduire le chômage structurel et nous y parvenons.

La question de la taille de nos structures est épineuse car aujourd'hui le cadre financier octroie des moyens plus importants aux petites structures. Ça n'incite pas les structures à se développer et à mon sens cela freine la dynamique de l'Économie Sociale. Le cadre reste fixé sur la survie de ces petites structures au lieu de favoriser l'expansion et le développement.

Par ailleurs, avoir ralié les ILDE à la Commission Paritaire 329 représente déjà un pas vers ce nouveau cadre. C'était souhaité par la FeBIO car ça

conforte nos membres dans leur *core business* : nous formons des gens et nous leur permettons l'accès au marché de l'emploi tout en les aidant à s'émanciper et à stabiliser leur situation personnelle. Cette prise de position du Gouvernement concernant la CP 329 confirme que nous sommes là pour améliorer l'économie et non la perturber.

De l'Ordonnance de 2004, nous souhaitons garder ce grand principe d'ouverture. Si nous avons un bon projet, il faut avoir une chance d'accéder à un financement de l'encadrement de son public-cible. Pourtant, ce cadre très large est aussi parfois notre fardeau car il permet à des projets, qui ne sont pas à mes yeux de l'Économie Sociale d'Insertion, d'être financés comme tel. L'Ordonnance de 2012 voulait complètement cadenasser cette ouverture en adoptant un agrément sur base d'appels à projets. C'était insensé et représentait à mon sens le cimetière de l'Économie Sociale. Il y a un juste milieu à trouver, un cadre rigoureux qui ne laisserait plus n'importe quel projet exister, mais qui donnerait une véritable chance aux projets originaux et locaux, avec de vraies valeurs ajoutées en matière d'insertion.

Les critères d'accès à ces agréments doivent de ce fait être revus. On ne peut pas se contenter de demander à un projet qu'il accueille 60% de public-cible¹. L'Arrêté de l'Ordonnance de 2012 ne tient pas compte de la nature de l'Économie Sociale ni des besoins des structures pour qui cette législation allait fonctionner, donc les ILDE.

Ces réflexions sont à mettre en perspective de la situation actuelle du travail en Région de Bruxelles-Capitale. Il est urgent d'investir au niveau régional et national dans un plan de création d'emplois. Il est déjà très

tard. Aujourd'hui, cela n'a pas beaucoup de sens d'imposer une politique d'activation à des gens pour qui il n'y a pas de travail.

Enfin, je laisse le bénéfice du doute à notre nouveau Ministre, mais j'espère qu'il nous prendra au sérieux et qu'il est conscient de l'outil de lutte contre le chômage et d'amélioration de la qualité de vie urbaine qu'est l'ESI. Il doit mieux nous connaître, et c'est notre travail de lui faire découvrir l'ESI ! Nous devons rentrer en dialogue et l'inviter au sein de nos structures. J'ose espérer qu'il créera un cadre plus viable et fonctionnel et qu'il ne répètera pas les erreurs des législations précédentes.

F : Vous parlez beaucoup d'une évaluation plus juste de vos projets. Comment pourrait-elle s'orchestrer afin de mieux correspondre aux projets évalués ?

TS : Je constate qu'en allant à la rencontre des partenaires politiques et sociaux, la première et principale question à laquelle nous devons répondre est « Quel est votre taux de transition ? ». Le taux de mise à l'emploi est évidemment important et il s'agit d'un indicateur à prendre en compte. Nous n'avons pas de soucis avec cela étant donné que les taux des ILDE membres de la FeBIO sont bons et certaines d'entre elles en ont fait leur principal *core business*. Il s'agit là d'un paramètre standardisé, qui semble permettre une évaluation aisée du dispositif financé. Mais ne fixer que le taux de transition comme unique variable d'évaluation ne correspond pas à la réalité de notre travail et peut avoir des effets pervers. Pour arriver à un taux élevé, une structure pourrait faire le choix de ne sélectionner que des travailleurs pour qui la probabilité de sortie positive semble forte, or cela est contraire à notre mission.

La FeBIO plaide donc pour une évaluation se basant sur une multiplicité d'indicateurs afin de mieux refléter ce qui se passe réellement sur le terrain. Au taux de transition, il faudrait donc rajouter des variables comme la situation socioéconomique du public-cible à l'entrée et à la sortie, mais cela serait peu réaliste. D'autres critères plus faciles à prendre en compte seraient l'accès du public aux formations externes, aux cours de langues ou encore le taux d'encadrement : moins il y a d'encadrants, moins on est certains d'être efficaces dans la transmission des compétences. De même, plus l'infrastructure pédagogique est moderne et performante, plus elle prédit une meilleure insertion. La taille de l'initiative est également annonciatrice de meilleurs résultats car elle impacte la qualité de l'accompagnement, cela doit donc être évalué. Toutes ces variables conjuguées ensemble permettent de faire apparaître de manière plus fidèle un projet et envisager son évaluation dans sa globalité.

F : Quel regard portez-vous sur l'Économie Sociale ? Les textes sont encore flous sur l'imbrication de l'Économie Sociale d'Insertion dans l'Économie Sociale. Quelle est votre vision des choses à ce propos ?

TS : Je pense que l'Économie Sociale est très large et peut prendre plusieurs formes. Il y a les projets dont le principal objectif est la transition à l'emploi, ceux qui sont focalisés sur la création d'emplois stables, ceux qui prennent la forme d'un atelier protégé (Entreprises de Travail Adapté), etc. Tous ces projets sont une forme d'Économie Sociale mais sont fondamentalement différents. Je n'imagine pas un financement global de toutes ces actions, mais plutôt des subdivisions en fonction du type de structure et du but poursuivi. De ce fait, le financement destiné à la transition doit être séparé des autres. Prenons l'exemple des ALE actives

¹ Une des conditions d'agrément prévu par l'Ordonnance 2004.



Tom Smeets
au Salon de l'ESI
Let's meet & work
organisé par la
FeBISP et la FeBIO
en 2012

en Titres-Services. Ce sont des structures qui ont fait le choix très clair de ne pas faire de transition et de ne pas engager de nouveaux publics-cibles. Ils partent donc du principe que le marché de l'économie classique ne pourra jamais travailler avec une catégorie de personnes, que les structures ALE font le choix de garder sur le long terme. Je trouve cela très légitime mais, par contre, ça ne rentre pas dans le cadre de la transition et ça doit donc faire l'objet d'une législation et d'un financement séparés. Il faut créer un cadre spécifique à ce type de projets, afin qu'ils puissent obtenir un agrément. Cette question en soulève également une d'un ordre plus idéologique : ce flou dans l'Économie Sociale empêche les structures d'être reconnues pour leur réel cœur de métier. Dans le cas des ALE, il faudrait pouvoir les reconnaître comme étant des structures qui mettent à l'emploi de manière stable des personnes éloignées du marché de l'emploi dans des postes qui sont voués à disparaître du marché classique car ils ne sont plus viables, mais dont la société a besoin. L'Économie Sociale doit pouvoir jouer un rôle dans des cas comme celui-là, avec un cadre législatif et financier adapté. Tout comme pour les per-

sonnes qui ne sauront jamais travailler dans aucune structure, ni même dans un atelier protégé.

Tous ces modes de fonctionnement sont des piliers fondateurs de l'Économie Sociale, chacun avec des spécificités telles qu'il leur faudrait un cadre adapté. Il s'agit d'une économie parallèle, qui met des valeurs autres que monétaires en premier lieu. L'Économie aujourd'hui tourne à deux vitesses : un ménage bruxellois sur trois frôle la pauvreté alors que l'économie a effectivement créé plein d'emplois pour des travailleurs qualifiés - le «plein emploi» est abandonné. Cela renforce les inégalités et freine la consommation. Combinée à une situation où il y a beaucoup de handicaps à la création d'entreprises et d'emplois (tels que les charges salariales excessives), l'économie a besoin de nous. Aujourd'hui, il y a plein de gens qui sont capables de travailler mais qui n'en ont pas la possibilité parce qu'il n'y a pas assez de jobs à pourvoir, ou parce qu'ils ne sont pas voulus sur le marché du travail à cause de la rude concurrence au bas de l'échelle. C'est là que l'Économie Sociale a un rôle important à jouer.

F: La FeBIO et la FeBISP partagent un certain nombre de valeurs et de projets. Comment imaginez-vous notre collaboration ?

TS : Nous avons déjà bien travaillé ensemble sur des thématiques importantes comme l'Ordonnance, le blocage de l'Arrêté d'application, le rattachement des ILDE à la Commission Paritaire 329, etc.

À terme, nous souhaiterions la création d'une plate-forme plus large qui reflèterait notamment l'Économie Sociale dans toute sa richesse, comme je l'ai défendue plus haut. Si cela est trop ambitieux, il faudrait parvenir à avoir une plate-forme plus forte par rapport aux ILDE et à l'Économie Sociale d'Insertion translinguistique et intersectorielle. Une voix forte qui nous permette de mieux faire entendre nos revendications. Pour cela, nous devons coopérer de manière plus intensive et créer des ponts entre les deux fédérations.

Nous pourrions également développer des groupes de travail communs entre nos membres ILDE et EI respectifs. Bien sûr, ces projets sont peut-être trop idéalistes ou utopiques étant donné que beaucoup d'ILDE ont été créées au sein d'autres structures. Cela complexifie les choses car les ILDE dépendent également de législations et de subventions propres aux structures au sein desquelles elles ont été créées. Mais ça vaut la peine d'y réfléchir. Nos membres respectifs pourraient également assister aux AG de l'autre fédération de façon à travailler ensemble de manière structurelle. Tout est envisageable ! Et bien que nous ayons déjà travaillé ensemble pour atteindre certains objectifs, il est normal de continuer à cultiver nos différences. Le débat n'en sera que plus enrichissant.